

# FEDERAL JUDICIAL CENTER (CENTRE JURIDIQUE FÉDÉRAL)

## Éducation et recherche pour les tribunaux fédéraux américains



Le Federal Judicial Center (FJC) est le centre d'éducation et de recherche du système judiciaire fédéral américain. Il s'agit d'une agence gouvernementale indépendante au sein du système judiciaire fédéral qui est financée directement par le Congrès.

### Rétrospective

Le Congrès créa le FJC en 1967, à une époque où le système judiciaire américain connaissait un intérêt grandissant dans l'utilisation de recherche quantitative et de formation continue pour améliorer l'administration juridique et la gestion du volume de travail. Les représentants du système judiciaire fédéral, dont le Président de la Cour suprême à l'époque, M. Earl Warren, reconnurent l'importance de la recherche, la planification et l'éducation nécessaires pour maintenir l'efficacité durable des tribunaux et suggérèrent que le Congrès crée une organisation au sein du système juridique à qui ces tâches incomberaient. Le Bureau d'administration des tribunaux

américains avait été établi en 1939 afin de superviser l'administration du budget du système juridique, la collecte de données statistiques, le développement de nouvelles politiques et les relations législatives. Plutôt que d'attribuer la responsabilité en matière d'éducation à ce Bureau, le Congrès créa le FJC en tant qu'entité juridique distincte, séparant par là même les fonctions de recherche et d'éducation de celles d'élaboration de politiques et protégeant le financement de chacune de ces fonctions des exigences financières judiciaires quotidiennes.

### Mission

Le FJC fournit éducation et formation aux juges et employés des tribunaux fédéraux. Par ailleurs, il coordonne des programmes pédagogiques pour les défenseurs publics (« public defender ») fédéraux, ayant pour rôle la représentation d'accusés criminels indigents dans le tribunal fédéral. (Le Département de la Justice américain est chargé de la formation des procureurs fédéraux.) Le Service de recherche du FJC réalise des études empiriques et de recherche exploratoire dans différents domaines de l'administration judiciaire, y compris gestion du volume de travail, règlement alternatif des litiges et amendements proposés aux règles fédérales de procédure. Les activités de recherche sont souvent à la base du développement des programmes pédagogiques du FJC.

En 1992, le Congrès modifia la législation d'habilitation du FJC, autorisant ce dernier à servir de ressource aux systèmes judiciaires étrangers. Dans cette optique, le Bureau des relations juridiques internationales du FJC propose des renseignements aux agences gouvernementales fédérales et autres organisations travaillant dans le domaine du développement juridique international et dissémine également des informations au système judiciaire fédéral concernant les pratiques et procédures d'autres pays qui pourraient contribuer à l'amélioration de l'administration judiciaire aux États-Unis.

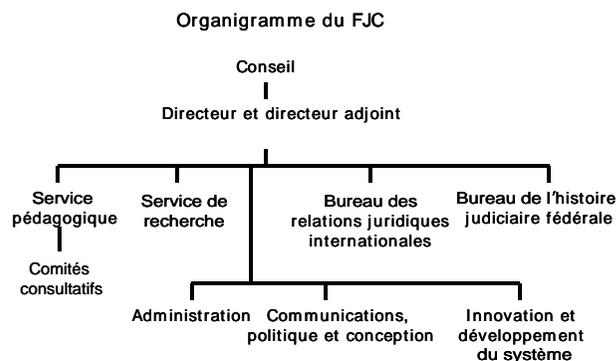
Le FJC n'est pas responsable de la formation ni des juges ni du personnel des tribunaux d'état et ne leur fournit aucun service.

### Structure

Le FJC opère sous la direction générale de son Conseil, à la tête duquel se trouve le Président de la Cour suprême aidé de sept juges fédéraux élus pour une période de quatre ans par la Judicial Conference (Conférence juridique) des États-Unis. Le Directeur du Bureau d'administration des tribunaux américains est un membre *ex officio* du Conseil du FJC. Le Conseil établit les politiques et sert d'organe consultatif pour les programmes et les projets de recherche mais ne participe pas aux activités quotidiennes du FJC. Il nomme de plus les Directeur et Directeur adjoint du FJC. Le Directeur est généralement un juge fédéral qui renonce temporairement à ces devoirs juridiques, le temps de son service. Aucune durée de mandat n'est spécifiée pour les directeurs mais, en général, ils occupent

leur poste pendant environ quatre ans.

Le FJC compte environ 130 personnes, dont avocats



spécialistes pédagogiques, chercheurs possédant des diplômes avancés en droit et sciences sociales, ainsi que des professionnels experts en matière de médias, publications et technologie d'information. Le Service pédagogique travaille en

collaboration avec des comités consultatifs constitués de juges et de personnel des services judiciaires.

## Financement

---

Le FJC dispose d'un budget annuel d'environ 21 millions de dollars, utilisés pour régler les frais associés aux programmes (y compris le déplacement, l'hébergement et les repas des participants), technologies d'apprentissage à distance, rémunération du personnel et autres besoins liés aux opérations. Ces fonds sont attribués directement au FJC par le

Congrès qui a créé une fondation du FJC distincte (Federal Judicial Center Foundation) décidant de l'acceptation de dons privés offerts en vue de soutenir l'œuvre du FJC. Les ressources financières de la fondation, tout en n'étant pas négligeables, ne représentent qu'une petite partie du budget global du FJC.

## Éducation juridique

---

Les juges fédéraux président un vaste éventail de cas comprenant tant des affaires civiles que criminelles et couvrant des sujets allant des droits civiques et de la propriété intellectuelle à la distribution de stupéfiants et la criminalité d'affaires. Le FJC élabore des programmes d'éducation juridique de même qu'une documentation conçue pour prêter assistance aux juges dans la gestion du volume grandissant de travail et pour les aider à rester informés des développements pertinents survenant dans les domaines du droit, des sciences et de la technologie.

Le Service pédagogique organise des séminaires d'orientation pour les juges récemment nommés ainsi que des programmes d'éducation juridique continue. Tous les programmes et toute la documentation écrite soulignent l'importance de l'acquisition de données pratiques. Plutôt que de travailler à partir d'un programme d'enseignement semblable à celui d'une faculté de droit, le FJC développe des cours de manière *ad hoc*, modifiant les sujets et sélectionnant des présentateurs en fonction des nouveaux développements en droit et dans la procédure.

Des avocats spécialistes en éducation juridique planifient et organisent des séminaires, sollicitant fréquemment l'aide de comités consultatifs de juges fédéraux, administrateurs de tribunaux et, dans certains cas, de praticiens du droit. Des présentations sont élaborées par des juges fédéraux spécialistes en un domaine donné, du personnel académique, des praticiens et, parfois même, des membres du personnel du FJC. Le FJC veille attentivement à ce que les programmes soient équilibrés, présentant tous les points de vue légitimes concernant le sujet traité dans des groupes de travail. Certains membres du personnel proposent leurs services à titre gracieux ; seul leurs frais sont remboursés, à l'exception de non-juges qui reçoivent de petits honoraires.

Il n'existe aucune exigence ni norme pédagogique pour les juges fédéraux mais la plupart tirent parti de ce que propose le FJC et les frais encourus à cette occasion (déplacement, hébergement et repas) sont la responsabilité du FJC.

### Programmes d'orientation

Les juges fédéraux ne sont pas requis de passer un examen spécial ni de suivre des cours donnés pour être nommés et l'orientation qu'ils suivent après leur nomination est relativement courte. Le FJC expédie aux juges de première instance récemment nommés un ensemble de publications et de vidéos pédagogiques et les invite à suivre deux programmes d'orientation d'une semaine. Avant d'être nommés auprès du FJC, ces juges ont acquis une expérience professionnelle considérable en tant qu'avocats (et à titre privé, et pour le gouvernement) et, dans certains cas, en tant que membres de tribunaux d'état ou fédéraux inférieurs. Les programmes d'orientation proposent l'examen restreint de sujets concernant le droit matériel. Le programme d'enseignement met l'accent sur des aptitudes clés requises dans la formulation d'un jugement : procédures d'audience civiles et criminelles, gestion de cas, questions d'éthique judiciaire, rédaction d'opinions et, pour les juges de tribunal fédéral de première instance et juges magistrats, la procédure d'audience sur la peine criminelle. Le droit matériel traité lors du processus d'orientation se limite à des zones complexes de droit écrit et constitutionnel fréquemment mentionné dans le cadre de procès fédéraux (y compris discrimination à l'embauche et *habeas corpus*). Les nouveaux juges doivent s'en remettre à leurs propres recherches juridiques pour apprendre à maîtriser d'autres domaines du droit qu'ils connaissent moins bien.

La première phase du cycle d'orientation a lieu dans les premiers mois de la nomination d'un juge et comprend en général huit à douze nouveaux participants. Le programme utilise un système d'apprentissage par tutorat : deux juges expérimentés organisent une série de discussions durant la semaine. Au cours du programme, les participants regardent des vidéos d'orientation préparées par le FJC, traitant de sujets tels que gestion de procès civils, administration de procès avec jury et questions d'éthique. Ces présentations vidéo servent aux juges d'introduction commune à chaque sujet et sont le point de départ des groupes de discussion menés par les juges-mentors. Ces discussions sont informelles et non structurées ce qui permet aux participants de poser des questions sur les sujets qui

les intéressent et d'obtenir les informations dont ils ont besoin. Le programme d'orientation pour les juges de tribunal fédéral de première instance comprend par ailleurs la visite d'un pénitencier fédéral, leur fournissant l'occasion de constater par eux-mêmes les conditions dans lesquelles vivront les personnes qu'ils auront condamnées.

La seconde phase de l'orientation a lieu dans l' Educational Center (Centre pédagogique) du FJC dans le Thurgood Marshall Federal Judiciary Building à Washington, à l'occasion de laquelle deux ou trois groupes de programmes d'orientation précédents se retrouvent. Pendant une semaine, des sessions sont organisées, couvrant toute une gamme de sujets, y compris procès de droits civiques, discrimination à l'emploi, gestion de cas, relations avec les médias et éthique.

### Éducation juridique continue

Les programmes d'éducation juridique continue du FJC sont nombreux et comprennent des ateliers spécialisés dans des domaines tels que propriété intellectuelle, droit de l'emploi, droit de l'environnement et droit et technologie, de même qu'un programme pratique sur la médiation. Le FJC propose ces séminaires de deux ou trois jours aux juges de tribunal fédéral de première instance et de tribunal d'appel, juges de cour supérieure division de faillite ou juges magistrats, dans divers endroits aux États-Unis, souvent en collaboration avec d'autres institutions, telles que facultés de droit. Par ailleurs, tous les douze mois, une série d'ateliers au niveau régional ou national couvre de nombreux sujets juridiques variés et des pratiques juridiques comprenant fréquemment l'examen d'une décision récente rendue par la Cour suprême des États-Unis, des nouveautés dans le domaine juridique et des sessions moins traditionnelles concernant l'histoire du droit, le droit et la littérature ou la psychologie du processus de jugement.

Le FJC conçoit également des programmes destinés aux juges en chef (présidents de la Cour) abordant les pratiques de leadership et de gestion ainsi que des ateliers spéciaux visant le travail d'équipe pour les juges en chef et leurs administrateurs principaux.

### Programme pour les juges de Cour d'appel

Il n'existe pas suffisamment de juges fédéraux de Cour d'appel nommés à un moment donné pour justifier une orientation à deux phases comme c'est le cas pour les juges fédéraux de première instance. En conséquence, le FJC veille à ce que les nouveaux juges fédéraux de Cour d'appel participent au programme d'orientation destiné aux juges fédéraux et d'état de Cour d'appel organisé par l'Institute of Judicial Administration à la New York University School of Law. Ceux ne possédant aucune expérience en tant que juges de district peuvent aussi participer au programme d'orientation des juges de district du FJC. Le FJC parraine aussi des programmes d'éducation continue pour les juges de Cour d'appel couvrant les tendances dans la Cour suprême, gestion du volume de travail, pratique de propositions, rédaction d'opinion et une multitude de sujets de droit matériel.

### Éducation à distance

Outre les ateliers et conférences pédagogiques proposés « en personne », le FJC dissémine aussi des informations aux juges grâce au concept d'éducation à distance publications, diffusions télévisuelles, vidéos et documentation basée sur le Web. À l'exception de publications, le FJC n'a que très peu utilisé l'éducation à distance pour les juges, reconnaissant qu'ils ont besoin de (et préfèrent) se réunir avec leurs collègues et partager techniques et idées en personne.

Le FJC crée une multitude de publications, y compris guides pratiques, monographies brèves sur le droit matériel, brochures sur la rédaction d'opinions et manuels de référence. Dans certains cas, des groupes consultatifs de juges proposent des commentaires au cours du processus de planification et d'élaboration. Les publications comprennent le *Benchbook for U.S. District Court Judges*, un guide pratique pour les phases précédant et constituant un procès, telles que mises en accusation criminelle, sélection du jury et pratiques de présentation de requêtes. Le *Guide to Judicial Management of Cases in ADR* traite du renvoi de cas pour un règlement alternatif des litiges, de ces méthodes de règlement et de questions pouvant survenir au cours de tels processus rattachés au tribunal. Le *Reference Manual on Scientific Evidence* aide les juges à comprendre les nuances des sujets scientifiques et technologiques que les experts traitent dans leurs témoignages en cas de procès dans un tribunal fédéral, à savoir statistiques, témoignage médical et preuve ADN.

Le FJC produit aussi des vidéos pédagogiques pour les juges, y compris des programmes diffusés sur le Federal Judicial Television Network (FJTN). Le FJC commença à développer ces vidéos pendant les années 80 afin de compléter son programme d'orientation et de fournir des renseignements sur le droit et les pratiques juridiques en évolution. En 1998, il lança le FJTN en collaboration avec le Bureau d'administration. Ce canal télé diffuse des programmes d'information et d'éducation par satellite aux tribunaux fédéraux dans tout le pays.

Le FJC publie, via le réseau, des productions enregistrées ainsi que des programmes en direct, dans lesquels des juges et du personnel des services judiciaires de tribunaux dans tout le pays s'adressent directement à du personnel se trouvant dans le studio de radiodiffusion. Les avocats d'éducation judiciaire du FJC ont produit des programmes du FJTN concernant une vaste gamme de sujets, dont un examen annuel des procès importants de la Cour suprême des États-Unis, un examen de la nouvelle législation sur le terrorisme ratifiée suite aux événements du 11 septembre et une série sur la science dans la salle d'audience. Tous les deux mois, le FJC fait paraître sur son site Web, le *FJTN Bulletin* qui dresse le programme de radiodiffusion et les récapitulatifs des programmes du réseau de télévision.

De plus, il fournit des renseignements aux juges par le biais de son site Web sur l'intranet des tribunaux fédéraux, ressource basée sur le Web et uniquement accessible pour les juges fédéraux et le personnel des services judiciaires. L'intranet du FJC donne accès aux publications du FJC, séminaires et radiodiffusion du FJTN à venir, contenu des programmes et

pages de ressources spéciales proposant conseil et documents-types sur les procès de peine capitale et l'investigation électronique de la cause.

### Évaluation des programmes pédagogiques du FJC

À la fin de chaque programme (en direct ou radiodiffusé), le FJC demande aux participants de remplir un formulaire d'évaluation afin de déterminer l'efficacité du programme, de la documentation et des présentateurs. Les participants doivent indiquer s'ils pensent que le programme les aidera dans leurs fonctions et proposer des remarques sur l'envergure et le contenu du programme. Le FJC utilise ensuite ces renseignements dans la planification de programmes futurs.

Le FJC ne donne aucun examen aux juges et n'essaie en aucun cas de suivre leurs performances en vue d'évaluer l'efficacité de ses programmes.

## Formation du personnel des services judiciaires fédéraux

---

Le FJC développe des programmes et de la documentation destinés au personnel des services judiciaires, dont administrateurs, délégués à la liberté surveillée et responsables des services préalables au procès. En plus de programmes d'orientation pour certains nouveaux employés, les programmes pédagogiques pour les employés servent à enseigner des techniques de gestion ainsi que des pratiques opérationnelles spécifiques, comme la gestion du déroulement de procès, et assurent une formation en matière de leadership et d'adaptation au changement. À l'inverse des programmes destinés aux juges, la plupart des programmes du FJC destinés aux employés des services judiciaires se présentent sous forme d'éducation à distance.

Des spécialistes pédagogiques du FJC, dont nombre possèdent des diplômes avancés en éducation ou en droit, mettent ces programmes sur pied en collaboration étroite avec des comités consultatifs. Ces programmes comprennent un modèle de développement de programme d'enseignement incluant la réalisation d'évaluation des besoins, la collaboration avec les spécialistes en la matière et la direction de nouveaux programmes. Le FJC organise souvent des programmes de formation de personnel en partenariat avec le Bureau d'administration.

Un certain nombre de tribunaux fédéraux ont mis en œuvre des programmes de formation locaux exhaustifs, maintes fois coordonnés par un « spécialiste de formation sur le parquet » (généralement, un membre du personnel des services judiciaires responsable de la formation en plus de ses autres fonctions). Le FJC soutient les efforts de formation sur le parquet de plusieurs manières, via, par exemple, des ateliers de formation des formateurs et le développement de programmes d'enseignement et de documentation de formation avec des guides pour l'instructeur et les participants, de même que des aides audiovisuelles.

Le FJC offre aux employés des tribunaux un éventail de ressources d'apprentissage à distance, y compris les programmes du FJTN et des conférences et didacticiels en ligne. Le FJTN est un outil indispensable qui fournit des

### Participation de juges étrangers

Le FJC autorise parfois des juges étrangers à participer à ses programmes pédagogiques s'il l'estime approprié et s'il reste des places disponibles. Les juges étrangers peuvent suivre les cours gratuitement mais les frais et l'organisation de leurs déplacements, hébergement et repas sont à leur charge. Les programmes du FJC ne traitent pas des éléments de base de domaines juridiques donnés ; au contraire, ils concernent les nouvelles tendances et problématiques auxquelles les juges américains seront vraisemblablement confrontés. Pour cette raison, ils ne sont pas très utiles aux observateurs étrangers car ils ne servent que d'exemple de techniques pédagogiques et de conception de programme.

renseignements sur les stratégies à appliquer dans l'exercice de fonctions professionnelles et pour rester au courant de l'évolution des pratiques du parquet. Par exemple, la série du FJTN *Public Information and Outreach*, produite par le Bureau d'administration, décrit le rôle du personnel des services judiciaires dans l'éducation du public quant au fonctionnement des tribunaux. Une autre série du FJTN, *Court to Court*, présente des tribunaux fédéraux dans tout le pays, soulignant les « meilleures pratiques » appliquées à une multitude de questions administratives. D'autres programmes ont traité du développement de technologies destinées aux salles d'audience, d'éthique professionnelle et de stratégies de supervision des employés.

Les ressources basées sur le Web du FJC comprennent didacticiels, conférences et sites d'échange d'information en ligne qui permettent aux employés des services judiciaires de tout le pays de communiquer entre eux, grâce à des discussions sur certains aspect de la gestion, avec animateur-formateur, et avec accès électronique à des manuels et autres documents juridiques. Le FJC a par ailleurs élaboré des didacticiels en ligne sur les règles fédérales de procédures de faillite et le nouveau système de classement des cas des tribunaux fédéraux.

Le FJC utilise fréquemment une approche multimédia pour la formation du personnel, développant un réseau de radiodiffusion FJTN et la documentation écrite connexe, suivie

d'une conférence téléphonique ou vidéo en ligne permettant aux employés des services judiciaires d'étudier des problèmes de manière plus approfondie avec un formateur.

---

## Recherche

Le FJC est responsable de recherche empirique et exploratoire dans différents domaines des pratiques juridiques, administration des tribunaux et procédures de détermination de la peine. Le Service de recherche, constitué de professionnels possédant une formation interdisciplinaire dans les domaines du droit et des sciences sociales, entreprend la plupart de ses projets à la demande de comités de la Judicial Conference (Conférence judiciaire) des États-Unis.

Les études de recherche du FJC produisent des informations objectives qui permettent à la Judicial Conference d'élaborer des recommandations quant au nombre de nouveaux postes de juges, de mesurer l'impact d'innovations dans la gestion du

volume de travail et d'évaluer la nécessité d'amender les procédures judiciaires. Le FJC n'est pas partisan d'une initiative de réforme donnée ni d'un programme d'action donné. À titre d'exemple, ces projets de recherche ont étudié les utilisations de la technologie sur le parquet dans la présentation de preuves et ses effets possibles sur le processus d'établissement des faits ; évalué une technologie d'enregistrement audio numérique pour générer des transcriptions de la procédure ; examiné des règlements alternatifs des litiges ; et étudié les modifications des règles régissant la procédure des actions collectives.

---

## Étude de l'histoire des tribunaux fédéraux

Une partie du mandat du FJC consiste à poursuivre des recherches dans le domaine de l'histoire du système judiciaire. Cette tâche est réalisée par le Bureau de l'histoire juridique fédérale. Ce bureau maintient à jour une base de références en ligne concernant l'histoire du système judiciaire, y compris un répertoire biographique de tous les juges ayant tenu des mandats à vie, historiques législatifs de tous les tribunaux

fédéraux, toute une gamme de documents et notes historiques et des guides de référence à l'histoire du système judiciaire. En outre, ce bureau élabore une documentation pédagogique pour encourager l'étude de l'histoire du système judiciaire fédéral et soutient des programmes historiques auprès de tribunaux fédéraux individuels.

---

## Programmes internationaux

Le Bureau des relations juridiques internationales du FJC coordonne des réunions d'information pour les délégations étrangères en visite et leur propose des documents concernant le système juridique américain et l'œuvre du FJC. Sur invitation de représentants judiciaires étrangers ou d'organisations de développement, le FJC a élaboré des séminaires couvrant l'éducation sur le système judiciaire, administration des tribunaux, gestion des cas, règlement alternatif des litiges et éthique judiciaire. Le personnel du FJC s'est rendu dans plusieurs tribunaux étrangers et centres de formation judiciaire

afin de pouvoir y prêter une assistance technique. Le Visiting Foreign Judicial Fellows Program fournit l'occasion à des juges, officiels de tribunaux et érudits étrangers de faire des recherches au FJC et d'examiner un sujet lié à l'administration judiciaire, généralement avec l'aide du personnel du FJC.

Les frais de déplacement et autres frais directs des programmes d'éducation judiciaire pour étrangers, y compris le Visiting Fellows Program, sont financés par des sources externes.

---

## Pour en savoir plus sur le Federal Judicial Center

Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur le FJC à l'adresse Web suivante : [www.fjc.gov](http://www.fjc.gov). Le site Web contient les résultats de certains projets de recherche sur les opérations, procédures et historique des tribunaux fédéraux. De plus, de nombreuses publications du FJC peuvent y être téléchargées.

Pour organiser une visite du Federal Judicial Center ou demander des renseignements sur la documentation du FJC, veuillez contacter :

Mira Gur-Arie  
Directrice, International Judicial Relations (Relations judiciaires internationales)  
Federal Judicial Center  
One Columbus Circle NE  
Washington, DC 20002-8003  
tél. : +1 202-502-4191  
fax : +1 202-502-4099  
courriel : [mgurarie@fjc.gov](mailto:mgurarie@fjc.gov)